



CA Lunel Agglo (Siren : 243400520)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Lunel
Arrondissement	Montpellier
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1993
Date d'effet	24/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pierre SOUJOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZAE Luneland
Numéro et libellé dans la voie	152 Chemin des Merles
Distribution spéciale	CS90229
Code postal - Ville	34403 LUNEL cedex
Téléphone	04 67 83 87 00
Fax	04 67 83 55 23
Courriel	e.savarin@paysdelunel.fr
Site internet	www.paysdelunel.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	REOM spéciale

Population

Population totale regroupée	51 987
-----------------------------	--------

Densité moyenne 328,45

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Boisseron (213400336)	2 196
34	Campagne (213400484)	310
34	Entre-Vignes (200086296)	2 195
34	Galargues (213401102)	784
34	Garrigues (213401128)	236
34	Lunel (213401458)	26 470
34	Lunel-Viel (213401466)	4 513
34	Marsillargues (213401516)	6 652
34	Saint-Just (213402720)	3 314
34	Saint-Nazaire-de-Pézan (213402803)	621
34	Saint-Sériès (213402886)	991
34	Saturargues (213402944)	1 038
34	Saussines (213402969)	1 007
34	Villetelle (213403405)	1 660

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 36

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
<i>Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau</i>
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
<i>au sens de l'article L2226-1 du CGCT</i>
- Autres actions environnementales

En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie Missions hors GEMAPI figurant à l'article L.211-7 du code de l'Environnement : - Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines ; - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; - Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ; - La lutte contre la pollution Élimination des dépôts de déchets sauvages en zone non urbanisée et dans les centres urbains historiques des communes de plus de 5 00 hab.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Action sociale d'intérêt communautaire

- Activités sanitaires

Service de conduite en fourrière des chiens et chats errant sur prescription de l'autorité de police compétente - Lutte contre la prolifération de la population féline itinérante

- Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire Possibilité de confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles Actions en matière de petite enfance et enfance : accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire et de type périscolaire pour le mercredi sans école : * création, gestion et entretien de tout accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire d'une part et de type périscolaire pour le mercredi sans école * pilotage, conduite d'actions et d'animations des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire d'une part et de type périscolaire le mercredi sans école dans le cadre d'un dispositif contractuel favorisant cette politique * création et gestion de séjours pour les enfants d'âge primaire

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Actions en matière de petite enfance : création, gestion, développement et animation du Relais Petite Enfance. - accueil de loisirs sans hébergement extra scolaire et de type périscolaire pour le mercredi sans école : * création, gestion et entretien de tout accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire d'une part et de type périscolaire pour le mercredi sans école d'une autre part * pilotage, conduite d'actions et d'animations des accueils de loisirs sans hébergement extra scolaires d'une part et de type périscolaire le mercredi sans école d'autre part dans le cadre d'un dispositif contractuel favorisant cette politique * création et gestion de séjours pour les enfants d'âge primaire.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et programmes d'actions définis dans le contrat de ville Actions d'insertion en relation avec les compétences communautaires -

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

Action culturelle : organisation, promotion et soutien aux manifestations culturelles, aux traditions camargaises, et aux écoles de musique labellisées par Héraul Musique Danse dont le rayonnement dépasse le cadre communal

Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Déplacements et mobilité : - Soutien à l'organisation des transports intercommunaux, - Soutien à la mise en oeuvre d'un service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite - Mise en place et gestion d'un dispositif de transport à la demande pour les établissements scolaires (maternels et primaires) et les accueils de loisirs - Soutien pour le développement des modes de déplacements doux et aménagement de voies vertes, - Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Lunel</i>
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>Création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L300-1 du code de l'Urbanisme</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée au sens de l'article L.1111-4 avec les communes membres de L'EPCIFP Entretien, gestion et mise en valeur du site Viavino à Entre-Vignes</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire</i>
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social <i>Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire Réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>Actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti <i>d'intérêt communautaire</i>
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>Participation au financement de grosses réparations, d'extension ou de reconstruction des centres d'incendies et de secours.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>
- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
34	SM du bassin de l'Or (SYMBO) (253401830)	SM ouvert	663 704
30	SM EPTB Vidourle (253002539)	SM fermé	425 242
30	PETR Vidourle Camargue (200077857)	SM fermé	154 770
34	SM entre Pic et Etang (253401822)	SM fermé	224 512

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)